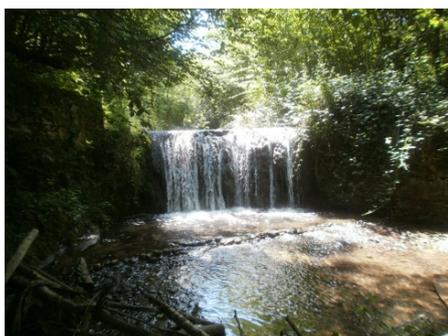


# CONTRAT DE RIVIERES SUD GRESIVAUDAN

2015-2020

## rivières Sud-Grésivaudan

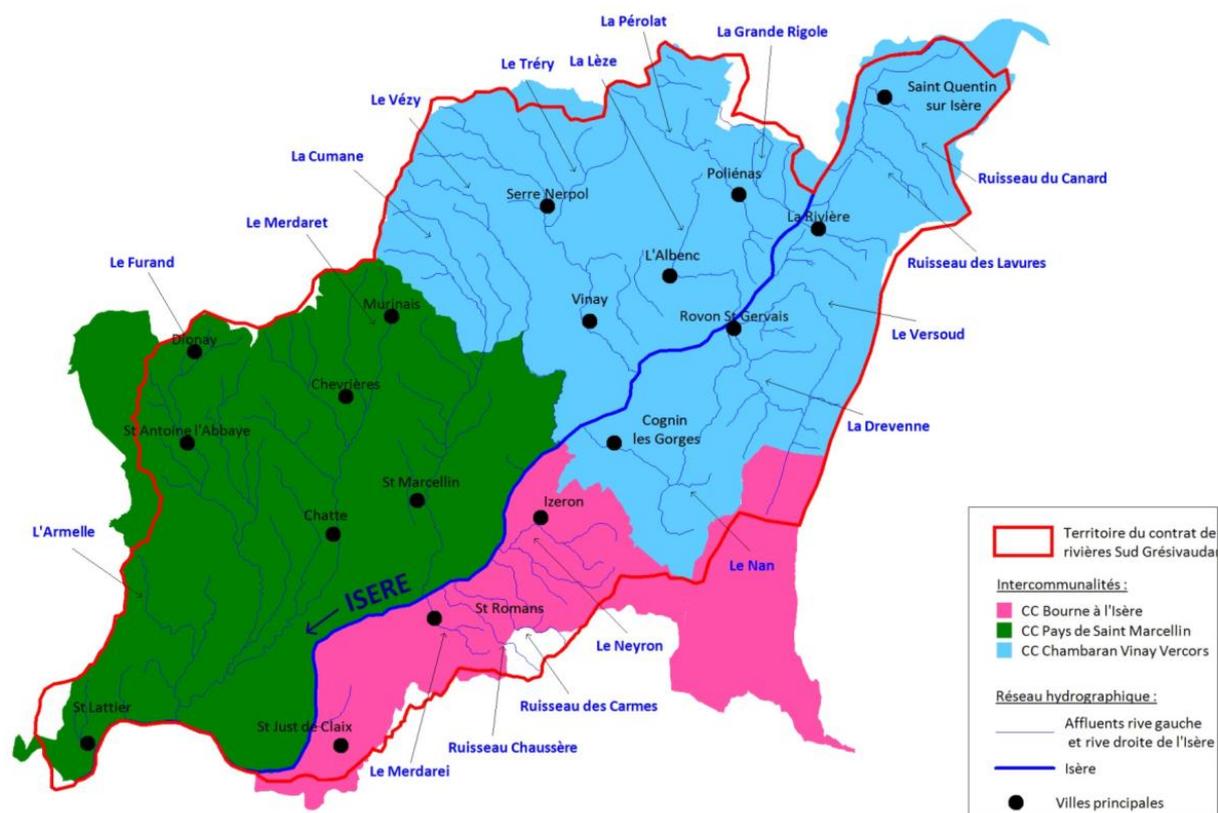


## Qu'est-ce que le contrat de rivières « Sud Grésivaudan » ?

Projet porté par les 3 Communautés de Communes du territoire Sud Grésivaudan, il concerne les **bassins versants des affluents de l'Isère** entre Saint-Quentin sur Isère et Saint-Lattier (une vingtaine de cours d'eau) sur **42 communes** pour une superficie **d'environ 500 km<sup>2</sup>**.

L'**objectif** global du contrat de rivières « Sud Grésivaudan » est d'engager et de pérenniser une gestion concertée des milieux aquatiques (rivières, zones humides) sur le territoire afin de **préserver et restaurer le fonctionnement et la qualité générale de ces milieux**.

Il consiste à définir et à mettre en œuvre des **actions opérationnelles pour la gestion et la préservation des milieux aquatiques en conciliant les différents usages de l'eau** (eau potable / assainissement, agriculture, activités touristiques et récréatives, ...).



## Etapes de réalisation



## Qui participe ?

- **Structure porteuse** : les Communautés de Communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin sont associées pour porter le contrat de rivières Sud Grésivaudan. La CCPSM désignée structure porteuse coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du contrat. La structure porteuse est l'interface entre les partenaires techniques et financiers et les acteurs locaux
- **Acteurs et usagers de l'eau** : collectivités territoriales, associations, services de l'Etat
- **Partenaires techniques et financiers**, l'Agence de l'eau, la Région Rhône Alpes, le Conseil Général 38, et l'Etat accompagnent la démarche
- **Une vingtaine de maîtres d'ouvrages** : Communautés de communes, communes, syndicats d'eau potable et d'assainissement, Chambre d'agriculture, SENURA, Fédération de pêche, ... sont porteurs d'actions définies au contrat

## Gouvernance

- **Comité de rivières** : instance composée de 86 membres définis par arrêté préfectoral du 25/05/2011. Se réunit à minima 1 fois par an, il valide les différentes étapes d'élaboration, fait le point sur l'avancée du contrat, ses réalisations et les programmations futures.
- **Comité de pilotage** : instance représentant l'ensemble des acteurs de l'eau, les personnes présentes peuvent évoluer suivant les thématiques abordées.
- **Comité technique** : composé des partenaires techniques et des élus représentants des 3 communautés de communes. Pendant la phase d'élaboration du contrat, il débat du contenu des études et valide une première fois chaque étape avant présentation en comité de pilotage. Dans la mise en œuvre du contrat il suit le bon déroulement des actions et le phasage.

## Etudes préalables

Afin d'effectuer un état des lieux et d'élaborer un programme d'action cohérent, des études ont été menées sur le territoire (2010 à 2013) sur 5 thématiques :

- la qualité des eaux et des sources de pollution
- la morphologie des cours d'eau
- les populations piscicoles
- la préservation et la valorisation paysagère et récréative
- la communication et la sensibilisation
- étude quantitative des volumes prélevables (portée par l'Agence de l'eau)

## Contenu du dossier définitif de Contrat de rivières

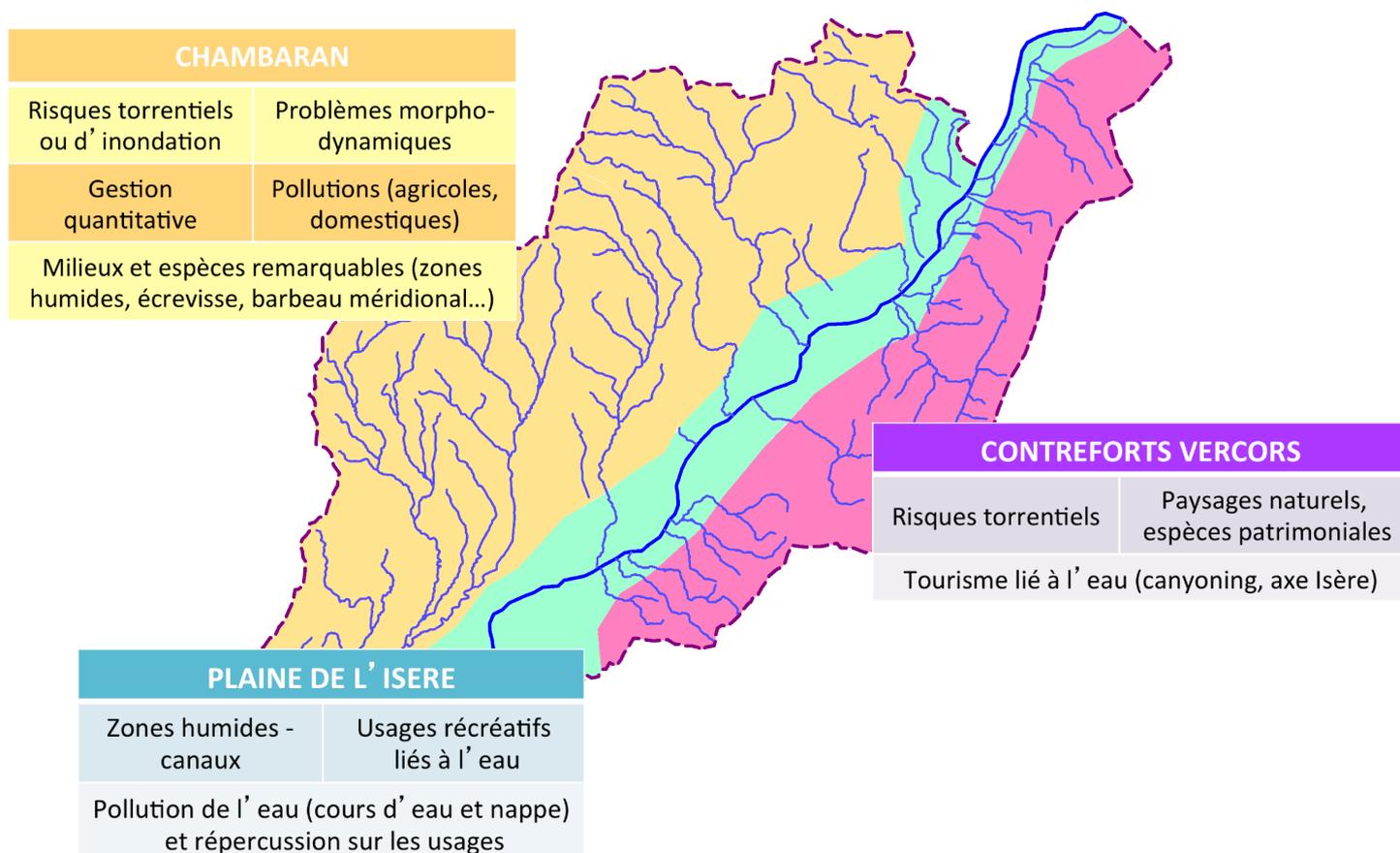
*Partie 1* : Présentation du territoire et de la démarche

*Partie 2* : Présentation des enjeux du territoire et définition des orientations stratégiques

*Partie 3* : Présentation du programme d'action

*Partie 4* : Contractualisation, engagement des partenaires

## Enjeux du territoire



## Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été définies en fonction du diagnostic du territoire, des demandes locales, de la réglementation et des préconisations du SDAGE RMC.

- L'amélioration de la qualité des eaux par la réduction des pollutions d'origine domestiques et agricole
- La restauration et la gestion physique des cours d'eau
  - Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
  - Préservation et gestion de la dynamique fluviale, en conciliant, dans les secteurs à enjeux, maintien des dynamiques naturelles et protection des biens et des personnes
- La préservation de la ressource en eau
- La préservation, la valorisation et la gestion des milieux aquatiques et des espèces remarquables
- L'amélioration de la connaissance sur le territoire

## Contenu du programme d'action et durée

Le programme opérationnel est défini pour **6 ans (2015-2020)**, il comprend **94 actions** réparties en trois volets.

### Volet A : lutte contre la pollution et amélioration de la qualité de l'eau

#### ▪ Réduction des pollutions domestiques

*Actions de création ou réhabilitation de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement, développement de réseaux pour diminuer les rejets directs dans le milieu naturel, contrôle et réhabilitation d'équipements en assainissement individuel.*

#### ▪ Réduction des pollutions agricoles

*Actions qui concernent l'amélioration de la connaissance des pratiques agricoles et leurs impacts sur l'environnement ; la sensibilisation et l'incitation aux changements de pratiques ou de matériels afin de limiter l'utilisation d'intrants et les impacts sur le milieu.*

#### ▪ Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques

*Actions qui concernent l'amélioration de la connaissance et la détermination de l'origine des pollutions ; l'animation pour la réduction de l'utilisation de pesticides et autres toxiques (développement des plans de désherbage communaux et achat de matériel).*

#### ▪ Protection des captages d'eau potable

*Actions ciblées sur les démarches réglementaires liées à l'amélioration des captages d'eau potable puis la mise en œuvre de travaux de protection.*

#### ▪ Suivi de la qualité des eaux

*Un observatoire de suivi de la qualité des eaux est prévu afin notamment d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du contrat de rivières.*

### Volet B : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

#### ▪ Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées

*Ce volet comprend un observatoire de suivi des populations piscicoles, un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve ainsi que des opérations de gestion des zones humides.*

#### ▪ Restauration du bon état physique des cours d'eau

*Actions qui concernent le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire (effacement ou aménagement d'obstacles tels que des seuils), l'amélioration de la gestion physique des cours d'eau (préservation ou de stimulation de la dynamique sédimentaire) et la protection face aux inondations.*

#### ▪ Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

*Actions qui concernent la sensibilisation à la réduction de la consommation en eau et l'amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable (suivi sectorisé du rendement des réseaux, recherche et réparation des fuites), l'étude et le développement de techniques permettant la réduction de la*

consommation en eau pour l'irrigation. Un observatoire de suivi des débits d'étiage permettra d'améliorer la connaissance du fonctionnement de nos cours d'eau.

**✚ Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation, animation et suivi du contrat de rivières**

*Des valorisations de sites naturels remarquables ou bâtis liés à l'eau par le biais d'aménagements touristiques, de développement de réseaux de randonnées associés à des panneaux de sensibilisation sont proposés pour intégrer les milieux aquatiques dans la vie des riverains.*

*Des actions de communication (site internet, publications, interventions dans des manifestations, panneaux de sensibilisation...), des formations et des animations sont prévues afin de sensibiliser les différents publics (élus, agents communaux, riverains) sur des thématiques telles que la gestion des berges et des zones humides, la réglementation liée à l'eau, l'utilisation raisonnée de pesticides, la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme...*

Des indicateurs de suivi et de réalisation ont été définis pour chaque action afin de suivre leur avancement tout au long de la programmation. Un bilan mi-parcours et en fin de contrat sera réalisé.

### **Enveloppe prévisionnelle et financements**

Le programme d'action représente un volume d'investissement estimé à 26 millions d'euros.

Les financements attendus sont de l'ordre de 7 millions d'euros de l'Agence de l'eau, 2 millions d'euros de la Région Rhône Alpes, 2 millions d'euros du Conseil Général de l'Isère et 370 000 euros de l'Europe.

### **Etapes de validation du contrat**

*Septembre 2013* : Présentation du programme d'action en Comité de Pilotage

*Janvier 2014* : Validation de l'avant-projet stratégique en Comité de rivières et agrément par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée

*Octobre 2014* : Présentation en Comité Technique Régional  
Présentation et validation en Comité de rivières

*Décembre 2014* : Passage auprès des instances de validations de nos partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, Région, Conseil Général)

*Début 2015* : Signature de la partie contractuelle du dossier définitif